

Direction départementale de la protection  
des populations  
Service de prévention des risques et production

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter pour l'ensemble des activités exercées sur le site situé 649, Avenue Vidier à 84 270 VEDENE présentée par Monsieur Stéphane Leterrier, en sa qualité de directeur général délégué de Novergie dont le siège social est, Tour CB 21 1-16, place de l'Iris - 92040 PARIS LA DEFENSE en vue d'exploiter, d'une part, l'extension de l'unité de valorisation énergétique de Vedène, et d'autre part, l'extension de la plateforme de traitement et de valorisation des mâchefers de Vedène.

Les activités de cette installation sont répertoriées à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement aux rubriques 2714, 2716, 2718, 2770, 2771, 2791, 2910, 1434, 2515, 2710, 1172, 1432, 1520, 1611 et 1630.

L'enquête publique se déroulera **du 27 mai au 1er juillet 2013 inclus**.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Yannick DE COONGHE, directeur du site de Vedène.

Le dossier fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale de l'Etat qui seront consultables :

- en mairies de Vedène, Sorgues, le Pontet, Morières-lès-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Avignon et Entraigues sur la Sorgue ;
- à la direction départementale de la protection des populations - Service Prévention des Risques et Production dont les bureaux sont situés à la cité administrative - bâtiment 1 - entrée A - 84 905 - Avignon Cedex ;
- au siège de l'établissement de la société Novergie, situé 649, Avenue Vidier à 84 270 VEDENE ;
- ainsi que sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.pref.gouv.fr/>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture habituels des mairies.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Messieurs George TRUC, préside la commission d'enquête qui est composée de M. Myriam GROS et de M. Philippe QUEVREMONT, désignés en qualité de membres titulaires et seront présent dans les mairies , afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

- vendredi 31 mai 2013 de 8 H 30 à 12 H 00 en mairie de Vedène ;
- vendredi 31 mai 2013 de 13 H 30 à 17 H 30 en mairie de Saint-Saturnin les Avignon ;
- jeudi 6 juin 2013 de 8 H 30 à 12 H 00 en mairie de Vedène ;
- jeudi 6 juin 2013 de 13 H 30 à 17 H 30 en mairie de Saint-Saturnin les Avignon ;
- jeudi 6 juin 2013 de 13 H 00 à 17 H 00 en mairie de Morières les Avignon ;
- mercredi 12 juin 2013 de 8 H 00 à 12 H 00 en mairie d'Avignon ;
- mercredi 12 juin 2013 de 14 H 00 à 17 H 00 en mairie d'Entraigues sur la Sorgue ;
- jeudi 13 juin 2013 de 8 H 30 à 12 H 00 en mairie de Saint-Saturnin les Avignon ;
- jeudi 13 juin 2013 de 13 H 30 à 17 H 00 en mairie de Vedène ;
- mercredi 19 juin 2013 de 8 H 30 à 12 H 00 en mairie de Sorgues ;
- mercredi 19 juin 2013 de 13 H 30 à 17 H 00 en mairie de Vedène ;
- vendredi 28 juin 2013 de 8 H 30 à 12 H 00 en mairie de le Pontet ;
- vendredi 28 juin 2013 de 13 H 30 à 16 H 00 en mairie d'Entraigues sur la Sorgue ;
- vendredi 28 juin 2013 de 13 H 30 à 17 H 00 en mairie de Vedène ;
- lundi 1er juillet 2013 de 13 H 30 à 17 H 00 en mairie de Vedène ;

Celles-ci pourront également lui être adressées par correspondance à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête « Novergie » - Mairie de Vedène - Direction Générale des services - 11, rue Jean Moulin 84271 VEDENE Cedex.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairies de Vedène, Sorgues, le Pontet, Morières-lès-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Avignon et Entraigues sur la Sorgue ;
- à la direction départementale de la protection des populations – Service de Prévention des Risques et Production dont les bureaux sont situés à la cité administrative – bâtiment 1 – entrée A - 84 905 – Avignon Cedex ;
- au siège de l'établissement de la société Novergie, situé 649, Avenue Vidier à 84 270 VEDENE ;
- ainsi que sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.pref.gouv.fr/>.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires, soit une décision de refus.

Cet avis sera affiché en mairie de Vedène, Sorgues, le Pontet, Morières-lès-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Avignon et Entraigues sur la Sorgue sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).